

LES DOSSIERS D'ADOPTION POURRONT ÊTRE OUVERTS À COMPTER DU 1^{er} JUIN 2009 À MOINS QU'UN VETO SUR LA DIVULGATION NE SOIT PRÉSENTÉ

ServiceOntario a créé une **formule de demande de veto sur la divulgation** à l'intention des parents de sang et des personnes adoptées de 18 ans ou plus qui voudraient que leur dossier d'adoption demeure fermé, **dans le cas des adoptions enregistrées avant le 1^{er} septembre 2008.**

D'après une mère de sang qui a fait parvenir récemment une lettre au CIPVP, il semble que toutes les personnes qui veulent présenter un tel **veto** ne sachent pas à qui s'adresser pour obtenir cette formule.

Voici un lien qui mène directement à la page du site Web du ministère des Services gouvernementaux où se trouvent cette formule (qui précise l'adresse où l'envoyer une fois remplie) et d'autres renseignements :

[http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/GetAttachDocs/007-11318F~1/\\$File/11318F.pdf](http://www.forms.ssb.gov.on.ca/mbs/ssb/forms/ssbforms.nsf/GetAttachDocs/007-11318F~1/$File/11318F.pdf).

Vous pouvez également vous rendre à un centre local de ServiceOntario ou à une bibliothèque publique pour imprimer la formule à partir du site Web de ServiceOntario. Pour des précisions ou pour obtenir l'adresse du centre le plus près de chez vous, appelez ServiceOntario sans frais au 1 800 267-8097.